

Mairie d'AURIBEAU-SUR-SIAGNE
République Française

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 décembre 2015 à 18 HEURES 30

Convocation du 15/12/2015

Présents : MM. VARRONE - MERO - ABRIL – TIBIER - RAMI - LANDE - BONTOUX. MMES QUILLOT – GIORDANO - DUMESNIL – PAGANIN – BODINO - GROSSO – BELAICHE - MM. EININGER – ROUSSEL

Absents représentés :

Mme GIRAUDY	par	M. MERO
Mme MAUBERT	par	Mme DUMESNIL
Mme FERUT	par	Mlle GIORDANO
M. SIDAOU	par	M. TIBIER
M. CHARABOT	par	M. ROUSSEL

Absents : M. VACANCE – Mme POMMEL

Secrétaire : Mlle GIORDANO

Le Maire donne lecture des délibérations prises lors de la précédente séance, ainsi que des dépôts de permis de construire, de déclarations de travaux et de D.I.A. sans exercice du droit de préemption.

ORDRE DU JOUR

1 – PRESENTATION DES RAPPORTS d'ACTIVITES du SICASIL ET DU SIAUBC :

La Directrice des syndicats SICASIL (eau potable) et SIAUBC (assainissement), est venue exposée au conseil les rapports d'activités des deux structures pour l'année 2014. Elle a présenté de façon détaillée les rapports en termes de qualité de service, de travaux d'investissement et de prix. Les conseillers municipaux ont pris connaissance de ces rapports.

2 – SURELEVATION DE L'ECOLE DU BAYLE : CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE :

M. MERO, 1^{er} adjoint, retrace les diverses étapes et réunions du jury qui ont permis de proposer au conseil un candidat pour la maîtrise d'œuvre de la surélévation de l'école du Bayle, sur les 15 candidatures reçues. Le conseil municipal à l'unanimité, décide de suivre l'avis du jury et de choisir le groupement EPURE d'architecture/Project Ingénierie Conseil/CICREA pour un montant forfaitaire de 233.000 € HT (cout prévisionnel du projet de surélévation 2.199.500 € HT).

3 – DEMANDES DE SUBVENTIONS 2016 :

- **TRAVAUX DE RENOVATION DE L'EGLISE** : remplacement de la porte principale vétuste, pour la mettre aux normes d'accessibilité et de sécurité, mise en conformité de l'installation électrique complète du bâtiment, et du clocher et sonneries. Les travaux sont estimés à 43.318,33 € HT. Le conseil sollicite à l'unanimité une aide de 50 % auprès de l'Etat et de 30 % auprès du Département.

- **PROJET DE SECURITE ROUTIERE** : INSTALLATION DE RADARS PEDAGOGIQUES : afin de réduire la vitesse excessive génératrice de plus d'un dizaine d'accidents sur la Route de St Jacques en 2015, mais aussi dans la traversée du Moulin Vieux, le conseil unanimement sollicite une aide de 80 % auprès de l'ETAT au titre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR 2016), pour un projet estimé à 14.544 € HT pour 4 radars pédagogiques solaires, conforme à la réglementation, avec des textes modulables (textes, logo, chiffres...) et enregistrement des données du trafic.

4 – AUTORISATION D'OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDIT D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP 2016 :

Le conseil municipal autorise avant l'adoption du BP 2016, le Maire à engager et mandater le quart des crédits ouverts au BP 2015 en investissement (CGCT article L 1612-1). Soit :

Chapitre 20 : 46.250 € Chapitre 21 : 239.548 € et Chapitre 23 : 205.266 €

5 – DECISION MODIFICATIVE N° 2 :

Cette DM n°2 permet d'enregistrer les dernières recettes non prévues au BP et encaissées et d'équilibrer les comptes de dépenses de la section de fonctionnement. Elle s'équilibre à 34.450 €. Vote : 19 Pour et 2 abstentions

6 – EXAMEN DES DROITS DE VOIRIE 2016 :

Le Maire liste en détail les droits de voirie 2015 et informe que le Bar du Portail, renonce à celui du local place du Portail pour 2016. Le droit de voirie de la terrasse du snack Pasta Pizza du Bayle est également annulé suite à la fermeture du commerce. Les autres droits sont reconduits pour un an aux mêmes montants, soit un total annuel de 5.460 €. Accord unanime du conseil.

7 – QUESTIONS DIVERSES :

***TAUX DES IMPOTS LOCAUX** : M. le Maire ouvre la réflexion sur les taux des impôts locaux, il rappelle que depuis 2005 les taux ont baissé tous les ans, et qu'en 2015 ils sont restés identiques à 2014, soit 0% d'augmentation. De plus si on les compare aux moyennes départementales, la Taxe d'habitation à Auribeau est de 12.25 % alors que la moyenne du 06 est à 25.82 %. En début d'année 2016, le conseil devra voter les taux.

- **PROPRIETE COVILI** : le Maire revient sur ce dossier difficile à appréhender, car les intervenants changent régulièrement leur discours. Le bien est actuellement géré par l'Etat et le service de France Domaine, dans le cadre d'une succession vacante, mais compte tenu qu'il y a une dette auprès d'un organisme financier, les décisions et le

Mairie d'AURIBEAU-SUR-SIAGNE-
République Française

prix de vente ne sont pas facile à mettre au point. Le bien a été estimé par les Domaines, et la Commune pourrait se porter acquéreur à ce prix à l'amiable, et solliciter les aides auprès du Conseil Régional, du conseil Départemental et de l'Agence de L'Eau. Le Maire rappelle que ce terrain est nécessaire pour la mise en sécurité contre le risque inondation de tout un quartier en aval, et que d'importants travaux sont nécessaires sur les berges et même sur le tracé du cours d'eau. Accord unanime du conseil.

- OMFAF : le Président de l'office, sollicite une avance sur subvention 2016 pour le 1^{er} trimestre avant le vote du budget primitif 2016. Le conseil vote à l'unanimité une avant de 19.000 € sur 3 mois, soit 57.000 €.
- TRANSFERT DE LA COMPETENCE JEUNESSE A LA CAPG : le Maire rappelle que le conseil avait émis un avis favorable de principe au transfert à la communauté d'agglomération de la compétence jeunesse. La CAPG a délibéré le 18/12/2015 et a validé la possibilité du transfert pour la commune d'Auribeau. Cela concerne l'activité de garderie périscolaire et interclasse, le centre de loisirs, ainsi que le sport durant le temps scolaire. Durant l'année 2016, la CAPG et l'OMFAF vont travailler ensemble, et les transferts financiers seront formalisés lors d'une commission de transfert de charges. Cela sera totalement transparent pour les enfants et les familles, il s'agit d'une mutualisation de l'action dans le cadre de l'intercommunalité.
- BAR DU PORTAIL : suite au dernier conseil municipal, il avait été envisagé de pouvoir louer la salle d'exposition à côté du Bar du Portail, au bar pour des activités ponctuelles, environ une fois par mois d'octobre à avril. Le conseil fixe à l'unanimité la participation pour la location des locaux à 50 € par occupation.
- VŒUX DU MAIRE : le 8 JANVIER 2016 à 18 H 30 au groupe scolaire du BAYLE
- CONCOURS DEPARTEMENTAL DE BELOTTE : Mme PAGANIN informe que le Conseil Départemental organise un **concours de belotte classique et contrée** à Auribeau le 23 janvier 2016 à 14 h au Groupe scolaire du Bayle. Inscription en Mairie.

Le Maire,
Jacques VARRONE



The image shows a circular official stamp of the Mairie d'Auribeau-sur-Siagne, featuring a coat of arms and the text 'Mairie d'AURIBEAU-SUR-SIAGNE' and '1870'. Below the stamp is a handwritten signature in blue ink that reads 'J. Varrone'.